

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	10

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le neuf mars 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL

Procurations : Philippe GALL pour Gilles GUINARD

Votants : 10

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-13-03/ 09: AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Maire,

CONSIDERANT l'examen des résultats des comptes 2025 qui se résument comme ci-après indiqués :

Après s'être fait présenter le compte administratif,

- DONNE ACTE au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	111 625,12€
Résultat de l'exercice 2025	31 266,36€
Résultat cumulé au 31 décembre 2025	142 891,48€
Restes à réaliser	2128,14€
Résultat définitif	145 019,62€

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2024(a)	366 218,11€
Part affectée à l'investissement en 2024 = c/1068de 2025 (b)	0€
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	366 218,11€
Résultat de l'exercice 2025 (d)	57 296,70€
Transfert du SIETGO	0,15€
Résultat cumulé au 31 décembre 2025 (c+d)	423 514,96€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette de fonctionnement – article 002 – excédent antérieur reporté : **423 514,96 €**
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette d'investissement – article 001 – excédent antérieur reporté soit **142 891,48€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le secrétaire de séance
Gilles GUINARD



Le Maire
Nicole FAURE

